

Inscriptions

Inscription gratuite - Frais de repas et de déplacements à la charge des participants.

Pascale Lelu, CNFPT Délégation Grande Couronne Ile de France :

Par fax : 01.60.78.90.11

Par courriel : pascale.lelu@cnfpt.fr

Inscription en ligne :

<http://enqueteur.ile-de-france.cerema.fr/index.php?sid=71837&lang=fr>

Pour plus d'information :

Jean-François Durand, CEREMA :

jean-francois.durand@cerema.fr

Accès au Centre interdépartemental de Gestion

Salle Cavarelle
157, rue Jean Lolive
93698 Pantin cedex



Métro : Église de Pantin, ligne 5



Les zones de rencontre en Ile-de-France

Des exemples à partager

13 novembre 2014

au CIG à Pantin



Programme

- 09h00 Accueil café**
- 9h30 Ouverture de la journée**
✚ Pascale LELU, Conseillère Formation, CNFPT
- 10h00 Recommandations techniques « CEREMA »**
✚ Lucie Bruyère, CEREMA-DTTV
- 10h30 Ville de Paris puis échanges**
✚ Alain Boulanger, ville de Paris
- 11h00 Observatoire des Zones de Rencontre**
- 11h30 Ville de Suresnes puis échanges**
✚ Jean-Baptiste Cariou, ville de Suresnes
- 12h00 Repas**
- 13h50 Film Suisse sur les zones de rencontre**
- 14h00 Guide CERTU « Commerce et zones à priorité piétones »**
✚ Lucie Bruyère et J-François Durand, CEREMA
- 14h30 Ville de Sceaux puis échanges**
✚ Patrice Pattée, ville de Sceaux
- 15h00 Ville de Montreuil puis échanges**
✚ Medy SEJAI, ville de Montreuil
- 16h00 Clôture de la Journée**
✚ Martin De Wissocq, IGR, responsable du pôle IDF de la mission d'appui du réseau routier national



A qui s'adresse cette journée technique ?

Cette journée s'adresse aux techniciens des collectivités et des services de l'État en charge des projets d'aménagement, de la sécurité routière, de la mobilité, ...

Une Voirie pour tous

« Une voirie pour tous » est un programme national partenarial qui s'adresse à tous les praticiens de l'aménagement de la voirie et des espaces publics urbains (services de l'État, collectivités locales, CAUE, agences d'urbanisme, acteurs privés). Son objectif est de contribuer à l'évolution et à la diffusion des pratiques et des savoir-faire qui visent à mieux prendre en compte, dans l'aménagement, l'ensemble des usagers de l'espace public et notamment les plus vulnérables (cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite, ...).

Mieux partager la rue et l'espace public entre toutes les catégories d'usagers en accordant une attention particulière aux plus vulnérables et favoriser le développement des modes actifs sont aujourd'hui les préoccupations quotidiennes des gestionnaires de la voirie.

Des nouvelles règles d'aménagement des voiries urbaines ont été définies par la création de la zone de rencontre dans le code de la route par le décret 2008-754 du 30 juillet 2008.

La zone de rencontre est une réponse complémentaire au développement des zones 30 ou des aires piétonnes.

Comme l'indique le panneau, dans ces zones le piéton a priorité sur tous les véhicules. Il n'a pas d'obligation de circuler sur le trottoir et peut marcher sur la chaussée à condition de ne pas stationner.

Au travers de différents retours d'expérience auront lieu des échanges sur les modalités de réalisation de ces aménagements et la restauration de la vie locale dans ces espaces publics.

Tel est l'objectif de cette journée organisée en partenariat avec le C.N.F.P.T et le CEREMA dans le cadre du programme « Une Voirie pour tous ».